



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Membres composant le Conseil : 35
Présents : 27
Absents représentés : 08
Absents : 00
Absents excusés : 00

L'an deux mille seize, le vingt trois mars à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique au Salon d'Honneur, sur convocation qui leur a été adressée le 16 mars 2016.

Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent	Elu(e)s	Présent	Absent représenté par	excusé Absent	Absent
Corinne VALLS Maire	X				Jérôme CREPIEUX Conseiller Municipal	X			
Phillippe GUGLIELMI 1 ^{er} Maire-Adjoint	X				Chantal CELESTIN Conseillère Municipale	X			
Asma GASRI Maire-Adjointe	X				Tassadit CHERGOU Conseillère Municipale	X			
Jacques CHAMPION Maire-Adjoint	X				Guy DROZ Conseiller Municipal	X			
Nicole REVIDON Maire-Adjointe	X				Brigitte BOYER Conseillère Municipale	X			
Stéphane WEISSELBERG Maire-Adjoint	X				Raymond CUKIER Conseiller Municipal	X			
Marie-Jeanne CALSAT Maire-Adjointe	X				Flora GUGLIELMI Conseillère Municipale	X			
Bruno LOTTI Maire-Adjoint	X				Ange GALION Conseiller Municipal		Bruno LOTTI		
Marie-Michelle PHOJO Maire-Adjointe	X				Amal DJEDIDE Conseillère Municipale		Asma GASRI		
Patrice CALSAT Maire-Adjoint	X				Sofia DAUVERGNE Conseillère Municipale		Corinne BUZON		
Viviane VAN DE POELE Conseillère Municipale déléguée		Mme Le Maire			Stéphane DUPRE Conseiller Municipal	X			
Olivier CATAYEE Conseiller Municipal délégué	X				Brigitte MORANNE Conseillère Municipale	X			
Htaya MOHAMED Conseillère Municipale déléguée	X				Laurent PAGNIER Conseiller Municipal		Brigitte MORANNE		
Fernando OLIVEIRA LOURENCO Conseiller Municipal délégué	X				Corinne BUZON Conseillère Municipale	X			
François PARRINELLO Conseiller Municipal	X				Florian FAVIER-WAGENAAR Conseiller Municipal	X			
Aïda DAOUD Conseillère Municipale		Htaya MOHAMED			Yaëlle AZOULAY Conseillère Municipale		Florian FAVIER-WAGENAAR		
Marcel TRASI Conseiller Municipal		Jacques CHAMPION			Serge BARDIN Conseiller Municipal	X			
Isabelle BOULAUDAT Conseillère Municipale	X								

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-10, L.2121-12, L.2121-17 et L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15, du Code précité à l'élection pour la présente session d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Patrice CALSAT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

Les comptes-rendus du 16 , 21 décembre 2015 et 16 février 2016 ont été approuvés.

DIRECTION GENERALE :

Rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur leur territoire.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu de ce rapport. Ce dernier doit ainsi comporter des informations relatives à la politique des ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il doit également comporter le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics. Enfin, le rapport doit présenter les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de la parité.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour : A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

FINANCES :

Approbation du Compte de Gestion 2015

Le compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2015 remis par le Trésorier se résume comme suit :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice:	36 633 620,43 euros
Recettes de fonctionnement de l'exercice :	41 433 056,26 euros
Report du solde de fonctionnement N-1 :	+ 3 505 737,26 euros
Dépenses d'investissement de l'exercice :	22 200 605,73 euros
Recettes d'investissement de l'exercice :	24 038 170,61 euros
Report du solde d'investissement N-1 :	- 7 277 242,65 euros
Solde global de fonctionnement :	+ 8 305 173,09 euros
Solde global d'investissement :	- 5 439 677,77 euros
Solde global :	+ 2 865 495,32 euros

Au vu de ces montants, le compte de gestion 2015 est conforme au compte administratif 2015.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier

Pour :27

Contre :

Abstention : 3 (L.R-MoDem-UDI) - 5 (Front de Gauche – Romainville Ensemble)

NPPV :

Approbation du Compte Administratif 2015

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 reprend les décisions budgétaires des :

- 25 mars 2015 (vote du Budget Primitif 2015, affectation du résultat 2014),
- 20 mai 2015 (décision modificative n°1),
- 24 juin 2015 (décision modificative n°2),
- 16 septembre 2015 (décision modificative n°3),
- 18 novembre 2015 (décision modificative n°4),
- 16 décembre 2015 (décision modificative n°5).

Le solde de l'exercice correspond aux recettes moins les dépenses (investissement et fonctionnement) sur la période concernée sans tenir compte de la situation antérieure. Le solde de clôture reprend le solde de l'exercice en prenant en compte la situation financière au 31/12 de l'année précédente.

Il est le résultat l'exécution budgétaire de l'exercice 2015 et reprend les résultats constatés au 31/12/2014.

1. GLOBALEMENT

Le Compte Administratif totalise en mouvements budgétaires (avec reprise du 001), toutes sections confondues, 66 111 468,81 euros en dépenses contre 68 976 964,13 euros en recettes (avec reprise du 002). Ceux-ci se répartissent comme suit :

1.1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 24 038 170,61 euros.

Dépenses : 22 200 605,73 euros.

Le solde de l'exercice fait donc apparaître un solde d'investissement de + 1 837 564,88 euros.

1.2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 41 433 056,26 euros ;

Dépenses : 36 633 620,43 euros.

Le solde de l'exercice fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de + 4 799 435,83 euros.

1.3. LE RESULTAT NET DE CLOTURE

Le résultat net de clôture est la somme des éléments présentés ci-dessus, à savoir : "l'excédent de fonctionnement, le déficit d'investissement, les recettes et dépenses d'investissement reportées et la déduction de la reprise du résultat antérieur."

Rappel du résultat antérieur :

Solde de fonctionnement (002) : + 3 505 737,26 €

Solde d'investissement (001) : - 7 277 242,65 €

Le résultat net est donc de :

+ 8 305 173,09 € (fonctionnement : + 3 505 737,26 € + 4 799 435,83 €)

- 5 439 677,77€ (investissement : - 7 277 242,65 € + 1 837 564,88 €)

= + 2 865 492,32 € en résultat de clôture global.

Le compte de gestion 2015 établi par le comptable ne fait donc pas apparaître de différence avec le compte administratif 2015.

2. LES POINTS PRINCIPAUX

Le détail des sections permet d'observer les éléments suivants :

2.1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 44 938 793,52 euros, contre 46 403 421,31 euros au Compte administratif 2014. Elles sont constituées :

de recettes réelles, s'élevant à 41 172 380,69 euros en 2015,

de 3 505 737,26 euros provenant de la reprise de l'excédent au BP 2015.

Les recettes d'ordre, s'élèvent 260 675,57 €. Elles correspondent aux écritures comptables de reprises de provisions.

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Le chapitre 73, composé des impôts et taxes, soit 28 409 995,45 € (rappel 2014 : 27 612 954,83 euros).

Le chapitre 74, composé des dotations et participations, se monte à 8 962 831,16 € (rappel 2014 : 8 891 622,42 euros).

Le chapitre 70, 1 972 288,01 € (2 197 758,06 € en 2014), regroupe les produits de l'activité des services ainsi que la refacturation des services mis à disposition à la CAEE.

Les autres recettes (1 827 266,07 €) sont principalement la résultante des cessions et locations immobilières, de régularisations diverses : mandats et titres annulés, recettes provenant d'exercices antérieurs et d'atténuations de charges.

2.1.2. Les dépenses de fonctionnement

Elles s'élèvent à 36 633 620,43 euros, dont 32 853 021,85 euros de dépenses réelles. Elles sont composées :

Des dépenses de personnel (**chapitre 012**), s'élevant à 19 603 139,85 € (rappel 2014: 20 291 285,15 €.

Des "charges à caractère général" (**chapitre 011**), qui regroupent les achats et prestations de service, s'élèvent à 8 109 822,23 euros (rappel 2013 : 8 003 446,37 euros.

Des autres charges de gestion courante (**chapitre 65**). Ce chapitre intègre, rappelons le, le contingent incendie, l'ensemble des subventions versées ainsi que la participation aux organismes de regroupement. En 2015, il représente 2 856 526,23 € (rappel 2014 : 2 559 680,48 euros. Les subventions d'équilibre versées s'élèvent pour la Caisse des Ecoles à 1 571 861,79 € en 2014 (1 326 796,74 € en 2014) et au C.C.A.S. à 277 104,71 € (210 211,68 € en 2014).

Les charges financières (**chapitre 66**), s'élèvent à 1 587 496,04€ (rappel 2014 : 1 487 985,55 €).

2.2. SECTION D'INVESTISSEMENT

2.2.1. Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent en 2015 à 24 038 170,61 € contre 11 308 502,88 € euros au Compte administratif 2014. Ces recettes comprennent l'affectation en réserves du résultat d'exploitation de l'exercice 2014 pour 6 103 592,18 € (3 482 098,05 € l'année précédente).

Elles comprennent principalement :

- Des dotations et fonds propres (**chapitre 10**) pour 7 700 627,67 €, comprenant le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), s'élevant à 909 264 € en 2015 contre 1 714 550 euros au Compte administratif 2014 (le FCTVA assurant aux collectivités locales la compensation de la TVA dont elles s'acquittent pour leurs dépenses d'investissement), de taxe d'aménagement pour 687 771,89 € et de l'affectation du résultat N-1 soit 6 103 592,18 €.

- Des subventions d'investissement (**chapitre 13**), pour un montant de 938 313,09 € (rappel 2014 : 759 669,44 €).

- Des opérations d'ordre budgétaire pour 8 084 690,02 € (dotations aux amortissements du chapitre 040 et opérations de transfert au sein de la section chapitre 041).

2.2.2. Les dépenses d'investissement

Outre les dépenses d'ordre qui s'élèvent à 4 564 767,01 € (correspondant principalement à des reprises de provisions budgétaires (040) et des opérations de transfert au sein de la section : chapitre 041), les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2015 se répartissent :

En dépenses d'équipement (**chapitres 20, 204, 21 et 23**). Celles-ci s'élèvent à 13 210 520,66 euros en 2015, contre 7 235 693,47 € en 2014.

Le remboursement du capital de la dette (**chapitre 16**), s'élève à 3 202 963,80 ;

3. ETAT DES RESTES A REALISER

L'état des RAR 2015 s'élève à 5 862 976,89 € en dépenses et 4 125 889,71 € en recettes soit un solde de - 1 737 087,18 €. Ce dernier contribuera au calcul de l'affectation.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :26

Contre : 5 (Front de Gauche- Romainville Ensemble)

Abstention : 3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV : 1 (Mme Le Maire quitte la séance lors de la présentation du compte administratif 2015)

Affectation du résultat 2015

L'affectation du résultat s'appuie sur le Compte Administratif 2015.

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 consiste en un excédent de 8 305 173,09 €.

Les principes comptables exigent que le résultat de fonctionnement soit utilisé en priorité au financement du déficit d'investissement avec prise en compte des reports :

- Résultat d'investissement hors reports : - 5 439 677,77 €.
- Solde des reports : - 1 737 087,18 €.

D'où un total global de la section d'investissement, avec prise en compte des reports, établi à :

- 7 176 764,95 euros.

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter 7 176 764,95 euros, comme l'impose l'instruction budgétaire M14 :

- 7 176 764,95 euros au 1068, seront ainsi affectés en recettes d'investissement du BP 2016,
- le solde de + 1 128 408,14 euros seront reportés au chapitre 002 du BP 2016.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :27

Contre : 5 (Front de Gauche- Romainville Ensemble)

Abstention :3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV :

Vote des taux de fiscalité

Le Conseil Municipal est appelé à voter les taux de fiscalité applicables en 2016 sur le territoire communal. La municipalité a fait le choix, pour la 7ème année consécutive, en dépit des effets de la crise, que les taux des impôts locaux (13,96 % pour la taxe d'habitation, 24,21 % pour la taxe foncière et 39,28 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties) soient gelés.

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a créé la Métropole du Grand Paris et les Établissements Publics Territoriaux, a également transféré la fiscalité ménages des EPT (ex-EPCI) aux communes.

La part intercommunale de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés non bâties est dorénavant perçue par la commune avant d'être reversée via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble.

Le Conseil Municipal doit donc dorénavant voter les taux de fiscalité communaux auxquels sont ajoutés les taux intercommunaux. Il n'y a pas de modification des taux qui sont simplement repris par la commune tels qu'ils étaient votés par Est Ensemble jusqu'en 2015.

Les contribuables ne sont donc aucunement impactés par ce transfert de fiscalité de l'EPT à la Commune.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :27

Contre :3 (LR-MoDem-UDI)

Abstention :5 (Front de Gauche- Romainville Ensemble)

NPPV :

Vote des subventions aux associations – Budget Ville

Le Conseil Municipal est appelé à voter les subventions aux associations pour l'exercice 2016 conformément à l'annexe IV - B1.7 du Budget Primitif pour 2016

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :32

Contre :

Abstention :3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV :

Vote du Budget Primitif pour 2016

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2016 est conforme aux orientations budgétaires présentées. Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 81 533 389,58 € se décomposant comme suit:

- Section de fonctionnement : 50 460 074,25 €

- Section d'investissement : 31 073 315,33 €

Le Budget Primitif reprend l'affectation de résultat du Compte administratif 2015 et les restes à réaliser 2015.

La présentation des décisions budgétaires se fera en deux parties : la première consacrée à la section de fonctionnement, la seconde à la section d'investissement.

1 / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle totalise 50 460 074,25 € en dépenses comme en recettes.

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Elles sont réparties entre dépenses d'ordre et dépenses réelles :

Les dépenses d'ordre (7 417 797,11 €), réparties de la façon suivante :

Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) pour 5 131 858,91 € ;

Les dotations aux amortissements (Chapitre 042) pour 2 285 938,20 €.

Ces dépenses de fonctionnement (023) et (042) se retrouvent en recettes d'investissement aux chapitres 021 et 040 pour un même montant.

Les dépenses réelles représentent un montant total de 43 042 277,14 €.

Ce nouveau budget a été élaboré dans la continuité des budgets précédents, avec l'objectif de toujours mieux maîtriser les coûts de fonctionnement, tout en améliorant la qualité du service public.

Par nature, ces dépenses se ventilent de la façon suivante :

Les charges à caractère général (**chapitre 011**) : 8 031 564,39 € ; ces dépenses sont constituées des dépenses de fonctionnement des services (par exemple les achats, les frais d'assurances, les affaires générales, les frais de formation, les archives, les livres, les fournitures scolaires, les frais de transports, les frais d'impression, les dépenses de maintenance mais aussi les fluides, les combustibles, les dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, et enfin, les impôts comme les taxes foncières dus par la ville).

Les charges de personnel (**chapitre 012**) : Pour 2016, elles représentent 19 888 424,46 € et prennent en considération le GVT (glissement, vieillesse, technicité, indice intégrant les avancements d'échelon, les avancements de grade, les bonifications indiciaires), ainsi que les hausses des taux de cotisations sociales, les effets de la revalorisation du SMIC, la protection sociale des agents, La baisse de la cotisation due au FIPHP (résultat de l'augmentation du taux d'emploi de travailleurs handicapés). Ce budget prévoit également l'application de la loi du 12 mars 2012 sur la résorption de l'emploi précaire. Ce budget prend en compte la volonté municipale de développer l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel par le biais de l'apprentissage.

Les autres charges de gestion courante (**chapitre 65**) : 11 816 509,17 €, ces dépenses regroupent les subventions, les indemnités et les frais de formation des élus, ainsi que d'autres dépenses, obligatoires, comme le contingent incendie (480 000 €), les subventions aux associations, ainsi que les subventions d'équilibre à la Caisse des Écoles (1 304 069,50 €) et au C.C.A.S. (186 578,52 €). Le détail des subventions est indiqué en annexe du BP.

La Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui a créé la Métropole du Grand Paris et les Établissements Publics Territoriaux, a également transféré la fiscalité ménages ainsi que la dotation dite CPS (compensation de la part salaire) des EPT (ex-EPCI) vers communes .

La part de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et la dotation CPS sont dorénavant perçues par la commune avant d'être reversées via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble. Cela représente un montant total de 8 814 572,81 € pour le FCCT 2016 et qui explique l'augmentation conséquente pour ce chapitre.

Les charges financières (**chapitre 66**) : 2 169 097,12 €, les charges financières qui influent sur la section de fonctionnement reflètent le dynamisme de la politique d'investissements menée depuis 2001.

Les charges exceptionnelles (**chapitre 67**) : 254 440 €, elles regroupent les bourses et prix aux écoliers romainvillois et les titres annulés sur exercices antérieurs.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Comme les dépenses, elles s'équilibrent à 50 460 074,25 €. Elles se répartissent entre :

Le report de l'excédent de la section de fonctionnement 2015 après affectation à 1 128 408,14€.

Les recettes réelles pour 49 031 666,11 €, sont en augmentation sensible par rapport au BP 2015 (40 021 785,23 €) notamment du fait transfert de la fiscalité ménages et de la dotation CPS des EPT aux communes lié à la création de la MGP.

Par grand chapitre, les ressources sont ventilées comme décrit ci-après.

Les impôts et taxes (**chapitre 73**) : 36 587 157,81 €. Les notifications 2016 des impôts locaux (état 1259) ne sont pas encore arrivées, les bases de taxe d'habitation (TH) et de foncier bâti (FB) ont été évaluées

en application de la loi de finance pour 2016.

Le produit des contributions directes se monte ainsi à 15 972 309,81 €. L'attribution de compensation a été arrêtée provisoirement à 17 342 263 €.

Le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France est estimé par prudence à 1 777 585 euros au vu du réalisé 2015, (réalisé 2014 : 1 780 548 €).

La taxe additionnelle aux droits de mutation est évaluée à 600 000 € comme en 2015.

Les dotations et participations (chapitre 74) : 9 259 454,81 € en hausse de 3,6 % par rapport à 2015. Elles sont notamment composées de :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 3 882 242 € (estimation pour 2016),

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 2 000 000 € (Comme pour le FSRI, le montant a été estimé au vu du réalisé 2015, (1 968 945 €).

La Dotation générale de décentralisation (DGD) : 335 000 €.

Les produits des services et du domaine (chapitre 70) : 2 222 391,80 €, cette somme a été estimée en fonction des recettes réalisées en 2015 (2 090 252 €).

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 430 988 €, ces recettes comprennent les revenus des immeubles, notamment ceux de la Cité des Mares, et du marché Cordonnier.

Les atténuations de charges (chapitre 013) : 312 500 €, il s'agit de remboursements de frais de personnels, comme le remboursement des indemnités journalières, et des charges des agents détachés dans des collectivités autres que la fonction publique territoriale.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 31 073 315,33 €. Ce montant comprend les restes à réaliser 2015 (5862 976,89 € en dépenses et 4 125 889,71 € en recettes) et l'affectation de résultat (7 176 764,95 € en recettes).

La section d'investissement comprend les opérations réelles et les opérations d'ordre. Ces dernières sont les contreparties de celles présentées dans la section de fonctionnement ; elles ne seront donc pas reprises ici.

2.1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement se montent à 19 470 660,67 €. Elles se répartissent de la façon suivante :

Les remboursements de capital (chapitre 16) : 3 650 000 € ;

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21, 23, 45 et 204) : 15 820 660,67 € (hors RAR 2015). Ce poste comprend les projets présentés selon la technique des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP). L'ensemble des AP/CP sont présentés en annexe du Budget 2016 et dans une délibération distincte de celle du vote du budget.

Il est rappelé que la méthode des AP/CP a pour but de diminuer l'enveloppe des RAR lorsqu'il s'agit des opérations d'investissement qui s'inscrivent sur une longue durée. En effet, elle permet d'engager la ville sur un projet mais de n'inscrire budgétairement que la dépense qui sera réalisée effectivement, au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

Les principaux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2016, sont conformes aux prévisions énumérées dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2016 et aux engagements municipaux.

2.2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget 2016 s'élèvent à 19 529 628,51 € (hors RAR 2015). Les priorités mises en avant par la municipalité s'affichent dans la continuité des budgets établis

sur la précédente mandature. Il s'agit pour la ville de mobiliser tous les types de financements possibles (notamment les subventions et la maîtrise des frais de gestion, permettant de dégager une capacité d'autofinancement importante, qui se répercute directement sur les recettes d'investissement) pour financer les projets d'équipement, en figeant la fiscalité (baisse en 2009, et maintien des taux depuis).

Le budget 2016 prévoit donc les financements suivants :

Les dotations et fonds propres (chapitre 10) : 2 249 465 € hors affectation des résultats, ce poste est constitué du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) et de la Taxe d'Aménagement (ex-TLE). Figure également, au chapitre 10, l'affectation de résultat (compte 1068, « Excédents de fonctionnement capitalisés »), pour 7 176 764,95 €.

Ce compte permet la mise en réserve d'une part des résultats excédentaires de la section de fonctionnement enregistrés au Compte administratif 2015, affectée par l'assemblée délibérante au financement de la section d'investissement de l'année suivante, soit 2016. L'ensemble du chapitre 10 représente 9 426 229,95 €.

Les subventions reçues (chapitre 13) : 1 327 970 € (hors RAR 2015 qui représentent 4 125 889,71 €). Sont à nouveau inscrites ici toutes les subventions notifiées à la ville au regard des dépenses d'investissement prévues pour 2016. Ce montant traduit la volonté de la municipalité de maximiser l'implication des partenaires extérieurs dans les investissements qu'elle porte pour les romainvillois.

Mobilisation des emprunts et (chapitre 16) : 0,00 €.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :27

Contre :3 (LR-MoDem-UDI)-5 (Front de Gauche- Romainville Ensemble)

Abstention :

NPPV :

Autorisations de Programme et Crédits de paiement (APCP) 2016 – Budget Ville

La procédure d'autorisation de programme/crédit de paiement (AP/CP) vise à planifier, non seulement sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, la mise en œuvre des investissements.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés, dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme et les crédits de paiement pour l'exercice 2016 vous sont présentés dans le tableau joint au présent rapport et reprennent :

- L'opération 17 relative aux travaux de voiries au sein du quartier Marcel CACHIN,
- L'opération 20 relative à la poursuite de la mise en place d'un réseau de vidéo protection,
- L'opération 22, relative à la Place des Commerces et plus particulièrement aux travaux d'aménagement de ses espaces publics.

Il est également à noter deux nouvelles opérations 23 et 24, relative à la construction d'un pôle enfance au sein du quartier Gagarine dans le cadre du NPNRU et à la reconstruction du complexe sportif Paul Baldit.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :27

Contre :3 (LR-MoDem-UDI)-5 (Front de Gauche- Romainville Ensemble)

Abstention :

NPPV :

Réserve parlementaire

La ville de Romainville a obtenu une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès du Président de l'Assemblée Nationale pour un montant de 120 000 euros.

Ces sommes seront affectées à la construction de 8 classes sur l'école Langevin afin d'accueillir les nouveaux enfants à la rentrée 2017 pour un montant prévisionnel de 2 500 000 euros HT de travaux. La construction projetée est modulable et permettra d'augmenter le nombre de classes si besoin.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

AMENAGEMENT :

Cession de biens sis 69 rue Carnot, 8, 16 et 18 avenue Henri Barbusse et 15 rue de la République (lots 1, 3 et 4) à la SEDP, filiale de la RATP chargée des acquisitions, pour le prolongement de la ligne 11 du métro

La Ville de Romainville est propriétaire de plusieurs parcelles impactées par le prolongement de la ligne 11 du métro.

La SEDP, filiale de la RATP mandatée par celle-ci dans le cadre des acquisitions foncières à réaliser pour ce projet (procédure d'expropriation en cours), a notifié fin janvier à la Ville des offres amiables pour l'acquisition de ses parcelles, au vu des estimations rendues par France Domaine.

Le montant total de cette offre s'élève à 1.298.538,08 € toutes taxes et charges comprises, à savoir dans le détail :

- Pour la parcelle cadastrée section AC n°14 sise 8 boulevard Henri Barbusse, la somme totale toutes taxes et charges comprises de 16.065,00€ en valeur libre,
- Pour la parcelle cadastrée section AC n°23 sise 16 boulevard Barbusse, la somme totale toutes taxes et charges comprises de 84.581,70€ en valeur libre,
- Pour la parcelle cadastrée section AC n°24 sise 18 boulevard Barbusse, la somme totale toutes taxes et charges comprises de 206.640,00€ en valeur libre,
- Pour les parcelles cadastrées section M 302 et M 303 (ex parcelle M 178) sises 69 rue Carnot, la somme totale toutes taxes et charges comprises de 671.160,00€ en valeur occupée,
- Pour les lots de copropriété n°1, 3 et 4 de la parcelle cadastrée section AC n°16 sise 15 rue de la République, la somme totale toutes taxes et charges comprises de 320.091,38€ en valeur libre.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de cession de ces biens, tels

qu'indiqués ci-dessus, sur le plan de cession et dans le courrier d'offre de la SEDP, au prix de 1.298.538,08 € toutes taxes et charges comprises (UN MILLION DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT EUROS ET HUIT CENTIMES), au profit de la SEDP.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

Transfert du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour la parcelle cadastrée section Y n° 75 dans le cadre du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne

L'article L 210-1 du code de l'urbanisme relatif au droit de préemption prévoit que le droit de préemption doit être exercé en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, des actions ou opérations répondant aux objets définis à l'article L 300-1 du même code. L'article L 300-1 du code de l'urbanisme auquel il est fait renvoi prévoit notamment la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux ainsi que le renouvellement urbain.

La communauté d'agglomération Est Ensemble a, par délibération du Conseil communautaire n°2014_06_24_40, approuvé une convention de mandat d'études avec la Société de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (SOREQA) pour une mission pré-opérationnelle de résorption de l'habitat insalubre sur le territoire communautaire, laquelle a donné lieu à la livraison d'études pré-opérationnelles concernant notamment l'immeuble assis sur la parcelle cadastrée section Y n°75 sise 55-57 rue Gabriel Husson et 111 avenue du Docteur David Rosenfeld à Romainville.

Les résultats de cette étude ont notamment mis en exergue la nécessité de résorption de l'habitat insalubre concernant cet immeuble du fait de son état de dégradation, évoquant les problèmes sanitaires irréversibles du fait de sa sur-occupation et d'un manque d'entretien notoire.

Un traité de concession d'aménagement du Dispositif Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne entre Est Ensemble et la SOREQA a par suite été approuvé en Conseil Communautaire du 15 décembre 2015 prévoyant sur cette parcelle une opération de démolition-reconstruction nécessitant sa maîtrise foncière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la proposition de transfert du droit de préemption urbain à l'Établissement Public Territorial Est Ensemble pour cette adresse.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

Dénomination de voies internes au lotissement des Coudes Cornettes

La Ville de Romainville a dénommé en 2014 la voie principale du lotissement des Coudes Cornettes « *rue des Coudes Cornettes* ».

Les différents programmes immobiliers internes au lotissement nécessitent, à présent, la dénomination de quatre voies.

Afin de garder des noms qui ont forgé l'histoire de Romainville, il est proposé de reprendre des noms de lieux-dits, chemins, ruelles, voies, afin qu'ils résistent au temps en gardant la mémoire des lieux :

Voie 1 : « ruelle des marchais »

Marchais vient du mot latin « mercatus » qui signifie marché. Les marchés étaient le complément indispensable de tout camp romain.

Voie 2 : « allée de la carrière à cailloux »

Lieu dans le secteur des Loriots.

Voie 3 : « allée Le Pan »

Dieu mythologique protecteur des bergers et des troupeaux. On peut en conclure qu'il y a eu un temple ou un lieu dédié à la divinité dans ce secteur.

Voie 4 : « mail des Molibous »

Moliboux est une appellation latine : molis vobes ou mollis boves.

Molis signifie en latin grand nombre, ou mollis en pente douce et boves, bœufs. Ce qui fait penser qu'il y avait un grand nombre de bœufs ou à l'endroit où les bœufs étaient sur une pente.

Ces informations ont été trouvées dans le livre de Gabriel Husson « Histoire de Romainville des temps antiques à la fin du 19^{ème} siècle »

Le chemin des Pothuys est prolongé. Son nom vient de la déformation de *post huis* en latin signifiant *porte d'entrée*.

Sur les plaques de rues, il sera indiqué le nom ainsi que la signification.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :34

Contre :

Abstention :1 (Front de Gauche-Romainville Ensemble)

NPPV :

Dénomination de la nouvelle place dans l'opération dite « Place des commerces »

Dans le cadre de l'opération en cours dite « Place des commerces », la place créée donnera accès à la future halle du marché, relocalisée au rez-de-chaussée des immeubles.

Cette place doit être dénommée.

La place actuelle du marché porte le nom de « Place du 19 mars 1962 ».

Il est proposé de conserver ce nom pour la nouvelle place.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider cette proposition de nom.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :32

Contre :

Abstention :3 (LR-MoDem-UDI)

NPPV :

Convention cadre RATP/ Ville de Romainville – Prolongement de la ligne 11

Le projet de renouvellement de la ligne 11 du métro s'avère incompatible avec le maintien en l'état de certaines installations ou équipements situées sur le territoire de la commune de Romainville et notamment :

- Le réseau d'éclairage public municipal.
- La signalisation lumineuse tricolore.

La liste n'est pas exhaustive . Afin de gagner du temps la RATP propose une convention de mandat auprès de la ville pour réaliser ces travaux pour permettre l'avancée du métro. La ville de Romainville est remboursée.

La convention, en pièce-jointe, a pour objet de matérialiser cette relation entre la RATP et la ville.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :

Convention de délégation de paiement entre la société Mercer et la Ville

La ville de Romainville, à travers son Centre Municipal de Santé permet au plus grand nombre de romainvillois d'accéder dans le cadre du service public à des soins de qualité tout en bénéficiant du tiers-payant.

La société Mercer nous propose une convention ayant pour objet d'instaurer avec la ville une procédure de paiement direct, en limitant la fourniture de pièces justificatives par délégation pour l'ensemble des soins médicaux de leurs adhérents patients du centre.

L'intérêt de cette convention est de permettre aux patients romainvillois adhérents à Mercer, d'éviter l'avance des frais engagés relevant tant du régime obligatoire que de la complémentarité mutualiste, ceci afin de répondre au mieux aux missions du Centre Municipal de Santé.

Il a donc été proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour la signature de cette

convention qui prendra effet le 1er avril 2016 et renouvelable par tacite reconduction chaque année.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

Approbation de la convention de tiers-payant entre la société Union Harmonie Mutuelles et la Ville

La ville de Romainville, à travers son Centre Municipal de Santé permet au plus grand nombre de romainvillois d'accéder dans le cadre du service public à des soins de qualité tout en bénéficiant du tiers-payant.

La société Union Harmonie Mutuelles nous propose une convention ayant pour objet d'instaurer avec la ville une procédure de paiement direct, en limitant la fourniture de pièces justificatives par délégation pour l'ensemble des soins médicaux de leurs adhérents patients du centre.

L'intérêt de cette convention est de permettre aux patients romainvillois adhérents à Union Harmonie Mutuelles, d'éviter de faire l'avance des frais pour la part complémentaire au régime obligatoire prise en charge par la mutuelle, ceci afin de répondre au mieux aux missions du Centre Municipal de Santé.

Il a donc été proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable pour la signature de cette convention qui prendra effet le 1er avril 2016 jusqu'au 31 décembre 2016 et renouvelable par tacite reconduction au 1er janvier de chaque année.

Le conseil municipal est appelé à ce prononcer sur ce dossier.

Pour :A l'unanimité des présents

Contre :

Abstention :

NPPV :

DIRECTION GENERALE :

Examen de la gestion communale 2009-2014 - Rapport de CRC

Tout au long de l'année 2015, la Chambre Régionale des Comptes a procédé à un examen de la gestion communale pour les exercices 2009 à 2014.

Le rapport d'observations définitives arrêté par la Chambre lors sa séance du 6 janvier 2016 est joint à la présente note de présentation.

De manière synthétique, les éléments qui ressortent du rapport peuvent être résumés de la façon suivante :

Seules trois recommandations ont été formulées à la suite du contrôle opéré par la Chambre tout en saluant la régularité et la cohérence des procédures.

Ces trois recommandations ayant le même objet, à savoir : la mise en place d'une nomenclature et d'une

procédure de contrôle en matière de commande publique afin de mieux appréhender les achats récurrents de moins de 15 000 € HT et ainsi mieux se conformer aux seuils de procédure du code des marchés publics.

Ces recommandations font donc déjà l'objet d'une analyse approfondie quant à leur mise en œuvre par les services municipaux. Celle-ci est prévue à compter de la préparation budgétaire pour l'exercice 2017.

Concernant la gestion du personnel, la commune entend poursuivre la politique de modération des effectifs constatée par la Chambre. L'absentéisme, que la Chambre juge comme préoccupant, est un axe de travail qui avait déjà été identifié par les services municipaux comme prioritaire et plusieurs dispositifs seront mis en place dès le premier semestre 2016. Ces dispositifs sont d'ailleurs détaillés dans le rapport de la Chambre en page 70.

La commune prend également acte du satisfecit de la Chambre en matière de gestion des deniers publics tant en matière de dépenses courantes que de la masse salariale.

La stratégie financière adoptée par la commune depuis de nombreuses années sera bien entendu poursuivie afin d'absorber la part communale des efforts demandés par l'État aux collectivités dans le redressement des comptes publics.

Le Conseil Municipal a pris acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes suite à l'examen de la gestion de la commune de Romainville pour les exercices 2009 à 2014.

Pour :

Contre :

Abstention :

NPPV :

VOEU :

Vœu formulé par le groupe politique LR-UDI-Modem :(annexé aux interventions)

- Réformer le droit du travail

Pour :3 (LR-MoDem-UDI)

Contre :32

Abstention :

NPPV :

La séance est levée à 22h50

Corinne VALLS



**Présidente,
Présidente du Conseil Départemental
de la Seine Saint Denis.**

Compte rendu affiché le : 31 mars 2016

Stéphane DUPRE – Conseiller municipal

- Intervention du conseil municipal du 17 février (transmise tardivement)

Interventions :

Corinne VALLS - Maire :

- Rapport annuel sur l'égalité Femmes-Hommes
- Vote du budget
- Rapport de la Chambre régionale des comptes

Jacques CHAMPION – Maire-Adjoint :

- Budget primitif

Patrice CALSAT – Maire-Adjoint :

- Compte administratif
- Budget primitif

Stéphane DUPRE – Conseiller municipal :

- Réserve parlementaire
- Rapport de la CRC

Brigitte MORANNE – Conseillère municipale :

- Budget primitif

Corinne BUZON – Conseillère municipale :

- Autorisations de programmes et crédits de paiement 2016
- Cessions de parcelles à la RATP pour le prolongement de la ligne 11

Florian Favier-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Vote des taux de fiscalité
- Vote du budget primitif 2016
- Dénomination de la future place liée au projet dit de la place des commerces
- Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes

Serge BARDIN – Conseiller Municipal :

- Demande de subvention pour la réserve parlementaire
- Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes

Vœu formulé par le groupe politique LR-UDI-Modem – Réformer le droit du travail

Stéphane DUPRE – Conseiller municipal

- Intervention du conseil municipal du 17 février (transmise tardivement)

Interventions :

Corinne VALLS - Maire :

- Rapport annuel sur l'égalité Femmes-Hommes
- Vote du budget
- Rapport de la Chambre régionale des comptes

Jacques CHAMPION – Maire-Adjoint :

- Budget primitif

Patrice CALSAT – Maire-Adjoint :

- Compte administratif
 - Budget primitif
-

Stéphane DUPRE – Conseiller municipal :

- Réserve parlementaire
- Rapport de la CRC

Brigitte MORANNE – Conseillère municipale :

- Budget primitif

Corinne BUZON – Conseillère municipale :

- Autorisations de programmes et crédits de paiement 2016
- Cessions de parcelles à la RATP pour le prolongement de la ligne 11

Florian Favier-WAGENAAR – Conseiller municipal :

- Vote des taux de fiscalité
- Vote du budget primitif 2016
- Dénomination de la future place liée au projet dit de la place des commerces
- Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes

Serge BARDIN – Conseiller Municipal :

- Demande de subvention pour la réserve parlementaire
- Présentation du rapport de la chambre régionale des comptes

Vœu formulé par le groupe politique LR-UDI-Modem – Réformer le droit du travail

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2016

Interventions : Stéphane Dupré

- Demande au Conseil de Territoire Est Ensemble d'achever la procédure de modification n°9 du PLU
- Principe de déclassement et de cession des biens sis 60 à 62 avenue de Verdun, 2 boulevard Emile Genevoix et 31 rue Saint Germain
- Octroi de la protection fonctionnelle à Mme le Maire

AMENAGEMENT

Demande au Conseil de Territoire Est Ensemble d'achever la procédure de modification n°9 du PLU

Intervention : Stéphane Dupré

Rappelons que la loi a retiré depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence du Plan Local d'Urbanisme à la ville pour la transférer à l'EPT, c'est à dire dans le cas de Romainville à Est Ensemble. D'un point de vue démocratique c'est un nouveau recul puisqu'au lieu de 35 élus Romainvillois, seuls 8 pourront s'exprimer et voter les PLUs et pour notre groupe, 1 seule élue au lieu de 5.

Par ailleurs, la modification n°9 du PLU, le 3^{ème} en 2 ans, ne correspond pas au développement harmonieux d'une ville à taille humaine comme Romainville : surdensification, suppression d'espaces verts, augmentation des hauteurs autorisées. Programmes immobiliers réalisés sans concertation des élus et sans que la population et les associations puissent se les accaparer.

AMENAGEMENT

Principe de déclassement et de cession des biens sis 60 à 62 avenue de Verdun, 2 boulevard Emile Genevoix et 31 rue Saint Germain

Intervention : Stéphane Dupré

Comme beaucoup d'habitants de Romainville, nous sommes contre la destruction du marché couvert historique qui fait l'identité de la ville et contribue au côté village.

Le 17 décembre dernier, s'est tenu dans cette même salle, un Atelier Urbain sur le projet de réaménagement de la place du 19 mars 1962. Vous y avez-vous-même Mme le Maire, fait la présentation en compagnie de représentants du cabinet d'architectes. Un nombre important d'habitants sont venus y assister et y donner leurs avis qui ont mis en évidence :

- un projet déjà entièrement ficelé sans que les habitants ni les associations n'aient eu leurs mots à dire
- la construction d'un immeuble aux dimensions démesurées de 30m de haut avec une emprise au sol représentant la moitié de la place qui viendrait s'imposer comme un bloc et étouffer le quartier

- des espaces verts insuffisants
- l'espace piéton très réduit

Ce projet, qui n'a d'ailleurs jamais été présenté aux membres de notre conseil, viendrait enterrer définitivement le côté village de la place. Pour les mêmes raisons que de nombreux habitants, nous sommes contre ce projet et donc contre le déclassement et la cession du marché couvert historique.

HABITAT ET HYGIENE

Création d'une fondation pour l'agriculture urbaine à Romainville

Intervention : Stéphane Dupré

Ce projet de la tour maraichère urbaine rappelle le programme de la collecte pneumatique des ordures ménagères.

Prenant exemple sur des mégapoles comme Barcelone pour ou Singapour pour l'autre, 6 millions d'habitants pour la ville espagnole et 5 millions 600 000 pour la ville asiatique, c'est ici à Romainville, 26 000 habitants qu'on veut mettre en place ces projets pour paraître novateur !

Car si nous sommes bien évidemment d'accord pour que Romainville fasse de l'écologie une de ses priorités, nous ne sommes pas prêts à accepter tout et n'importe quoi à n'importe quel prix.

Le projet d'apparence écologique de la collecte pneumatique coute à ce jour près de 10 millions d'euros avec les prochains quartiers qui seront équipés et qui ne concerneront toujours pas tous les habitants. Au passage, je rappelle qu'une partie importante des investissements a été imposée aux 8 autres villes d'Est Ensemble alors qu'elles n'avaient rien demandé et qu'elles ne sont pas couvertes par le réseau.

Au final on se retrouve avec un système onéreux avec des résultats écologiques et économiques qui sont loin d'être prouvés :

- Mauvaise qualité du Tri
- 325€ la tonne facturé par Veolia au lieu de 180€ initialement prévu (très supérieur au ramassage classique)

Tout cela alors que beaucoup d'autres actions sont possibles pour les déchets et souvent moins coûteuse (voir le programme Zero Waste à découvrir sur leur site internet), le plan BOM (Baisse des Ordures Ménagères) et des initiatives ayant de bons retours d'expériences.

L'expérience de la collecte pneumatique sur Romainville doit servir de leçon pour ne pas commettre les mêmes erreurs.

Concernant le projet de la Tour Maraichère, il y a de quoi être très sceptique autant sur l'aspect écologique que sur l'aspect économique.

L'aspect écologique.

Y-a-t-il eu une étude sur le coût de l'empreinte écologique ? Quelle quantité d'acier et de verre faut-il pour construire un tel bâtiment ? Combien d'énergie engloutie et quelle consommation d'électricité pour son exploitation ?

Il faudrait également établir une étude sur la quantité de CO2 rejetée car elle n'est pas forcément inférieure à une culture pleine terre même en y ajoutant le transport, idem pour le prix de revient.

Il reste à démontrer que ces cultures hydroponiques (*hors-sol*) à base de substrats ne favorisent pas certains parasites ou certaines maladies de plantes nécessitant alors que l'état sanitaire de ces cultures soit contrôlé par des pesticides ou des produits phytosanitaires.

Par ailleurs, il faut rappeler que ce type de substrat n'est jamais aussi vivant que pour une culture en pleine terre. Ce système n'est pas écologique, car, après avoir arrosé les substrats, la solution nutritive n'est pas réutilisable. Une accumulation importante de déchets le plus souvent non recyclables est provoquée par l'utilisation de substrats. Sans oublier que ces plantations d'intérieur nous apportent moins d'oxygène et capturent moins de CO2 que toutes les plantes en extérieur.

Comment nous faire croire que vous voulez revenir à une agriculture urbaine venant rappeler le passé agricole de Romainville alors que vous avez détruits de très nombreux jardins-potagers au profit d'un bétonnage de masse et d'une densification des quartiers. Les Bas-Pays en sont une illustration déplorable.

L'aspect économique.

Le coût de construction est estimé à plus de 4 millions d'euros selon les cabinets d'architectes choisis.

Compte tenu de l'investissement, des coûts d'exploitation, des frais de fonctionnement et autres au regard de la quantité produite estimée à 16 tonnes par an, c'est-à-dire de quoi nourrir seulement 200 personnes, le prix à l'étal dépasserait certainement un prix abordable par les Romainvillois et en particulier ceux qui habitent Cachin là où seraient construites les deux tours maraîchères. Mais vous n'avez établi aucune projection, aucun modèle économique qui permettent d'estimer le prix de vente final au kilo des fruits et des légumes qui seraient produits !

Ces tours maraîchères vont être sous la responsabilité de Romainville Habitat. Est-ce bien aux locataires d'en supporter une partie du coût ? Est-ce le rôle d'un organisme de gestion de logements sociaux d'assurer une partie de l'investissement et la gestion d'un tel projet qui n'a rien à voir avec le logement ?

Vous n'avez pas démontrée la viabilité financière et économique de ce projet. Il a d'ailleurs du mal à convaincre tout le monde et en particulier les acteurs économiques puisque les fonds peinent à venir alors que le démarrage était prévu pour fin 2013.

Pour conclure. On préférerait pour notre ville moins de surdensification urbaine et plus de véritables espaces verts partagés pour TOUS. Développer les jardins-potagers plutôt que détruire ceux existants. Ce serait un véritable pari écologique et humain, gagner le prix des Villes où il fait bon vivre humainement et écologiquement. On s'en éloigne malheureusement.

Octroi de la protection fonctionnelle à Mme le Maire

Intervention : Stéphane Dupré

Il est légitime que les élus, et le Maire en particulier soient protégés dans leurs fonctions.

Et d'ailleurs, il aurait été juste que Sofia Dauvergne qui s'est faite attaquée en justice en décembre dernier par les président-e-s des groupes de votre majorité qui veulent remettre en cause son élection de conseillère territoriale à Est Ensemble, puisse bénéficier de la protection juridique plutôt que de se voir notifier un refus par Mme le Maire dans un courrier la semaine dernière.

Mais dans le cas présent, que constate-on ?:

- vous refusez de nous citer les propos en question, laissant le doute quant à leurs caractères injurieux
- vous ne considérez pas les propos en question comme étant diffamants

Ce qu'on attend d'une fonction de Maire, c'est d'apaiser les situations conflictuelles et non de les attiser, promouvoir le dialogue plutôt que de vouloir faire taire les contradicteurs.

L'association DAL/Spoutnik incriminée est connue pour son implication dès le début dans la défense de la famille expulsée qui a reçu un large soutien. Nous ne sommes pas dupes et la ficelle est grosse. Pourquoi Mme le Maire n'a pas entamé cette procédure dès le début ? Le moment de la demande de protection pose question car elle intervient dans le contexte actuel du projet controversé de la rénovation de la cité Gagarine, dans lequel l'association DAL/Spoutnik est également impliquée pour défendre les intérêts des locataires. Ce que vous êtes en train de demander aux membres de notre conseil n'est pas dans le fond d'obtenir la protection juridique mais d'obtenir notre soutien dans ce qui ressemble à un règlement de compte que vous voulez mener contre DAL/Spoutnik dont les actions vous contrarient.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016
INTERVENTION DE CORINNE VALLS
MAIRE DE ROMAINVILLE

RAPPORT ANNUEL SUR L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Mes chers collègues,

Conformément à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un rapport annuel.

Concernant notre collectivité, la discrimination envers les femmes n'est pas d'actualité car 61% des agents communaux sont des femmes et ces femmes ne sont pas cantonnées aux catégories C.

Dans toutes les catégories, les femmes sont majoritaires (63,9% en catégorie A, 58,7% en catégorie B, 60,8% en catégorie C).

Bien évidemment nous savons que la fonction publique territoriale est souvent très féminisée mais Romainville, dirigé par une femme maire et pendant quelques années par une DGS femme (aujourd'hui la direction générale est paritaire) prouve que les femmes sont autant compétentes que les hommes et que les embauches ne se font que sur les compétences des candidats.

Il y a certes encore une différence dans la rémunération entre les femmes et les hommes issu du passé , différence afférente aux filières, aux métiers. Ainsi on constate encore trop la suprématie masculine chez les techniciens, alors que les rédacteurs de la filière administrative, sont bien davantage des rédactrices. De la même manière nous n'avons pas d'agent homme chez les ATSEM ou les auxiliaires de puériculture, ce qui nous conforte dans la nécessité d'apporter une attention toute particulière au dispositif RH : formations, mobilité professionnelle ou encore aux évolutions de carrières.

La ville de Romainville a également un rôle à jouer en dehors de ses simples agents pour promouvoir l'égalité femmes-hommes à travers de nombreuses actions que différents services proposent. Vous trouverez une liste très complète dans le rapport annexé à cette délibération mais

permettez moi d'évoquer les actions du CMS (conférence sur les violences faites aux femmes, des interventions scolaires sur les thématiques du respect, des relations garçons-filles) de la petite enfance (développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants pour permettre aux femmes de reprendre une activité professionnelle) le CCAS, les sports (tournoi de football mixte dans le cadre du dispositif « Romainville en route vers l'euro 2016).

Vous le voyez cette égalité femmes-hommes passe à travers de nombreux services et prouve la transversalité de cette politique.

A son échelle, la municipalité vise à faire reculer les inégalités, le sexisme et les violences partout où ils persistent: dans la famille, au travail, en politique, mais aussi dans le sport, la culture, l'espace public... Avec le temps et le changement des mentalités, d'où l'importance des actions en milieu scolaire, nous atteindrons l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, pour peu, bien évidemment que la volonté de chacun, celle des femmes et hommes politiques, soit au rendez-vous.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016
INTERVENTION DE CORINNE VALLS
MAIRE DE ROMAINVILLE

VOTE DU BUDGET

Mes chers collègues,

Cela ne vous aura pas échapper, mais nous nous trouvons à Romainville, au sein du Conseil municipal et je ne vois donc pas la cohérence de parler du budget du département. Mais je vais vous répondre car j'ai participé au vote du budget du département et vous expliquez les raisons de cette hausse.

Comme vous le savez, le département n'a pas les mêmes compétences que la ville. Il a notamment eu depuis 2004, et grâce à un cadeau empoisonné d'un gouvernement de droite, le transfert des prestations sociales aux départements sans une compensation intégrale ce qui a grevé d'année en année le budget du département. Ce n'est qu'à partir de 2013 que le gouvernement a été le premier à reconnaître qu'il y avait une non compensation du RSA et des mesures exceptionnelles ont été décidées par l'État pour couvrir le besoin financier relatif au RSA à court terme.

Le point commun que nous avons avec le département c'est la forte maîtrise des dépenses et avec une diminution de 35 millions d'euros entre 2008 et 2014 (-20 %), alors même que l'inflation progressait de 10,3 % sur cette période le département a fait de nombreux effort notamment pour investir sur le territoire et continuer le désendettement de la collectivité.

Autre point commun que nous avons avec le département, c'est l'importance des investissements. Romainville va investir cette année 31 millions, le département 221 millions d'euros en faveur de nos habitants et du territoire. Je pense notamment à un plan départemental dédié, notamment à la rénovation des crèches départementales dont les crèches romainvilloises vont bénéficier, à la mise en place du chèque réussite de 200€ pour l'ensemble des élèves de 6^{ème} des collèges publics

de Seine-Saint-Denis (chèque que la droite a essayé de supprimer en vain) et bien entendu l'investissement dans les grands projets de transport, notamment le prolongement de la ligne 11, du T1 ou tzen 3 rien que pour notre territoire.

Et malheureusement le département n'a pas eu d'aides supplémentaires, comme la ville a pu avoir avec l'aide aux maires bâtisseurs ce qui nous a permis localement de renforcer nos investissements. Pour tout cela, le département a été contraint d'utiliser le levier fiscal avec une hausse limitée (taux d'imposition plus faible que la moyenne des départements français, s'établissant à 14.66% contre 15.32%) contrairement aux collectivités gérées par la droite :

- Les départements de grande couronne ont annoncés de fortes augmentations de leur part départementale. A titre d'exemple le département des Yvelines, lors du vote de son budget le 25 janvier dernier, a acté une hausse de 66% de la part départementale de taxe foncière représentant une hausse de 125€ par habitant.
- L'Essonne et le Val d'Oise ont voté une hausse de 29% de cet impôt représentant respectivement une hausse de 70 et 24 € par habitant.
- La Seine et Marne suit la même tendance avec une hausse de 15% (+42 € par habitant) plaçant ces trois départements largement au dessus de la moyenne nationale (de 16.3 à plus de 18% de taux).
- En Seine-Saint-Denis les villes gérées par la droite connaissent aussi des hausses importantes : En 2015 Livry Gargan a augmentée les taux de taxe d'habitation et foncière de plus de 12%, Montfermeil respectivement de 12 et 14.9% et même 45% pour ces deux taxes à Saint-Ouen.
- Pour 2016, Rosny-sous-Bois, après des hausse de 7 et 8.5% en 2015, augmente de 8.43% la taxe d'habitation et de plus de 4% la taxe foncière.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016
INTERVENTION DE CORINNE VALLS
MAIRE DE ROMAINVILLE

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Mes chers collègues,

Voici la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes. En 2015, la Chambre régionale des Comptes a procédé à un examen de la gestion communale pour les exercices 2009 à 2014.

Je salue tout d'abord les services des finances et la direction générale qui a répondu à l'ensemble des questions du magistrat afin que ce contrôle se passe dans les meilleures conditions, D'autant plus que nous n'avons rien à cacher.

La CRC n'a pas pour but de féliciter, ni de vanter la bonne gestion des collectivités. Cette bonne gestion des deniers publics est la règle. Elle est là pour faire des remarques d'amélioration et c'est ce qu'elle a fait pour uniquement 3 choses tout en saluant la régularité et la cohérence des procédures.

Ces trois recommandations ayant le même objet, à savoir : la mise en place d'une nomenclature et d'une procédure de contrôle en matière de commande publique afin de mieux appréhender les achats récurrents de moins de 15 000€ HT et ainsi mieux se conformer aux seuils de procédure du code des marchés publics.

Ces recommandations ont déjà été mises en place suite à la visite de la CRC.

Bien entendu, je ne doute pas que vous ayez cherché la petite bête, pour développer votre critique et faire tout un laïus sur le thème « Nous on aurait fait mieux, nous on aurait fait autrement... »

Mais je peux vous dire que je suis fière de ce rapport. Ces recommandations nous permettent de nous améliorer dans les procédures de commande publique d'un petit montant mais surtout ce

rapport met en exergue la bonne gestion des deniers publics et une capacité d'autofinancement élevée ce qui nous permet d'investir massivement pour les romainvillois. Et Patrice Calsat l'a démontré en évoquant tous les travaux d'investissement prévu pour 2016 et les années suivantes (pôle éducatif à Gagarine, réfection des voiries, réhabilitation du complexe sportif Paul Baldit...)

Vous allez sans doute critiquer la « *dette supérieure à la moyenne des collectivités* » mais je tiens à souligner que notre endettement a diminué de 2009 à 2014 passant « *sous le seuil de 10 années qui atteste d'un endettement non excessif au regard des capacités financières disponibles. Celle-ci a même diminué en 2009 et 2013, passant de 8,5 années à 6,4 années* » Notre volonté a toujours été de maintenir le niveau de la dette sur une capacité de désendettement à un niveau très satisfaisant et nous continuerons en ce sens afin d'investir pour l'avenir des romainvillois.

Vous allez aussi sans doute relever que la dette en 2014 représentait 1 705€ par habitant (soit 40% de plus que la moyenne régionale) mais cette dette par habitant s'élevait en 2014 à 3 542€ à Saint-Ouen, 3 215€ à Bagnolet, 2 175€ à Bobigny, 2 001€ à Noisy-le-Sec, 1 889€ à Montreuil [*chiffres parus dans le parisien du 17 décembre 2015*] donc nous n'avons pas à rougir de notre gestion !

Car la politique d'investissement est la pierre angulaire pour le développement d'une ville. D'ailleurs le taux d'équipements (de 39,2% contre 22,6% pour la moyenne nationale des communes de taille comparable) le prouve.

Je suis d'autant plus fière de ce rapport, que le précédent rapport de la CRC sur la période 1994 – 1997 était beaucoup plus sévère, soulignant « *des dépenses de personnel élevées et en progression soutenue, une capacité d'autofinancement faible, une hausse de la fiscalité qui reposait fortement sur la taxe professionnelle. La chambre avait relevé des insuffisances en termes de délais de paiement. Et les dépenses de personnel relevait de multiples irrégularités quant aux primes et indemnités octroyées aux agents communaux : primes sans base législative ou réglementaire, attribution inconditionnelle de forfaits d'heures supplémentaires, usage excessif de la NBI, cumul de primes incompatibles (par exemple IFTS et IHS), primes versées sans délibération, etc.* »

Tout cela a été rectifié depuis ma prise de fonction, avec une baisse de la fiscalité votée en 2008 et maintenue depuis, une hausse de l'autofinancement grâce à une bonne gestion permettant une baisse des charges de fonctionnement. « Les charges de fonctionnement par habitant ont diminué

entre 2009 et 2014 » marquant un véritable effort de la municipalité pour faire des économies tout en renforçant toutes nos politiques publiques. La baisse de la masse salariale le prouve. Alors certes les transferts à Est Ensemble ont permis de modérer les effectifs mais c'est également un travail mené par la direction générale de réorganisation et de mutualisation des services qui a pu porter ses fruits sans que le travail des agents en pâtissent et que le service rendu aux Romainville soit moindre. L'absentéisme, que la Chambre juge comme nous préoccupant, est un axe de travail qui avait déjà été identifié par les services municipaux comme prioritaire et plusieurs dispositifs ont été et continueront à être mis en place.

MERCREDI 23 MARS 2016

**INTERVENTION DE JACQUES CHAMPION, MAIRE-ADJOINT
BUDGET PRIMITIF – CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire,

Mes chers collègues,

Le groupe MGC est fier de s'associer pleinement à ce budget qui confirme nos priorités de renforcer toujours plus le service public local, d'améliorer le quotidien des romainvilloises et des romainvillois tout en préservant leur pouvoir d'achat car cette année encore l'impôt local n'augmentera pas. Ce n'est pas comme l'écrit le PCF et sa représentante, un exercice de style et ce n'est pas les locataires du parc HLM qui payeront les investissements (je parle ici de la tour maraîchère). Écrire de tels mensonges est une posture démagogique et populiste.

Tout comme le fait de dire que nous bétonnons la ville. Je rappelle qu'en 1975, la ville comptait 25 500 habitants, aujourd'hui nous sommes 25 800 avec un objectif à 30 000 habitants d'ici 2030. Pour permettre un renouvellement de la population, il est nécessaire de construire 100 logements par an et je précise qu'entre 1985 et 1998 aucun logement n'a été construit.

Je ne reviendrai pas sur le gel de la fiscalité dans notre ville, n'en déplaise au représentant de Sarkozy, il ne faut pas confondre département et commune. La démonstration de Madame le Maire a été claire.

Notre budget renforce à la fois la cohésion sociale en favorisant l'ouverture et le

vivre ensemble en luttant contre les inégalités (ouverture d'un multi accueil à Aubin, ouverture d'une seconde MAM à Duclos à la fin de l'année, extension des portes ouvertes des ateliers d'artistes avec Bagnolet.... mais Patrice Calsat a largement détaillé nos priorités et nos ambitions pour Romainville).

C'est également un budget qui investit pour l'avenir de notre ville.

Plus de 31 millions d'investissement pour l'année 2016, car l'investissement est primordial pour préparer l'avenir de Romainville et de ses habitants.

Cet investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et les politiques publiques font de notre commune une ville à vivre et une ville solidaire.

En tant que maire-adjoint à l'aménagement je suis fier que ce budget d'investissement agisse dans tous les domaines.

Les élus de la majorité maîtrisent les dépenses de fonctionnement tout en renouvelant, modernisant, développant le service public local. Un service local donnant, cette année encore, la priorité à nos plus jeunes concitoyens tant d'un point de vue de l'éducation que des conditions d'accueil avec les travaux lourds dans les écoles (avec des travaux d'extension de l'école élémentaire Cachin et Langevin et la création d'un pôle éducatif à Gagarine).

Une priorité qui ne lèse pas les autres habitants de notre ville, puisque la culture, le sport s'adressent à tous (réhabilitation du complexe sportif Paul Baldit, fin de la reconstruction du conservatoire de Romainville). Ce budget permettra également l'aménagement de notre ville avec la continuité des travaux de la future place des Commerces et un travail d'entretien lourd à la fois sur notre patrimoine et sur la voirie. Un budget qui permet de regrouper dans de meilleures conditions des services municipaux avec la réhabilitation de l'ancien CMS.

Ce budget n'omet pas les questions relatives à la sécurité, car au-delà des

interventions éducatives et de rénovation urbaine (études préalables à la rénovation du quartier Youri gagarine), les dépenses liées à cette question au travers du lancement de la deuxième phase de la vidéoprotection y sont inscrites.

Je ne serai pas plus long car Patrice Calsat, Maire-adjoint aux finances a détaillé ce budget 2016 qui marque la poursuite de notre action en faveur des romainvilloises et des romainvillois et notre ambition pour Romainville.

Cette année encore, le budget met en exergue toutes les valeurs portées par la majorité municipale, des valeurs qui nous conforte dans nos engagements vis-à-vis de la population Romainvilloise. Je ne vous surprendrai pas donc en disant que nous voterons ce budget qui défend et renforce le service public local, qui protège et rassemble ses habitants tout en répondant concrètement à leurs besoins, un budget qui innove, qui améliore notre cadre de vie, qui renforce la cohésion sociale, un budget qui prépare l'avenir de Romainville.

Je vous remercie.

MERCREDI 23 MARS 2016

**INTERVENTION DE PATRICE CALSAT, MAIRE-ADJOINT
COMPTE ADMINISTRATIF – CONSEIL MUNICIPAL**

Mes chers collègues,

Le compte administratif est le résultat de l'exécution du budget primitif voté en mars 2015 comprenant les décisions modificatives.

Il retrace toutes les dépenses et toutes les recettes exécutées au cours de l'année et il est conforme au Compte de Gestion tenu par le Trésorier municipal, que nous venons d'adopter.

Le montant total des recettes a atteint 68 976 964,13 € dont 24 038 170,61 € en section d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses elles ont atteint un montant total de 66 111 468,81 € dont 22 200 605,73 € en section d'investissement auquel il convient d'ajouter la reprise du résultat d'investissement N-1 de 7 277 242,65 €.

Au-delà de ces chiffres, ce sont des investissements conséquents qui ont été engagés par la municipalité afin d'améliorer le quotidien de nos concitoyens tout au long de l'année 2015 et que nous poursuivrons en 2016.

Je pense notamment aux :

- travaux de restructuration du Conservatoire à Rayonnement Départemental pour 880 000 € en collaboration avec le territoire Est Ensemble, qui ouvrira ses portes à la rentrée 2016
 - acquisition et travaux d'aménagement de la future Place des Commerces pour 8 100 000 €
 - travaux d'entretien lourd sur le patrimoine de plus d'un million d'euros dont près de 650 000 € dans les écoles. En plus de ces travaux d'entretien, deux écoles ont fait l'objet de travaux d'extension, il s'agit de l'école élémentaire CACHIN qui sera agrandie de six classes à la rentrée 2016 et de l'école maternelle CHARCOT dont
-

l'extension de 2 classes et un dortoir a ouvert depuis la rentrée 2015 au plus grand bonheur des enfants et de l'équipe enseignante.

- Travaux de rénovation du parc immobilier de Romainville Habitat (300 000€) dans le cadre de son plan stratégique de patrimoine

- le début du travail de préfiguration de ce que sera le stade BALDIT et que nous allons amplifier cette année.

La ville continue donc d'investir toujours plus pour l'amélioration du cadre de vie de tous les romainvillois, que ce soit dans les domaines de la santé, de l'habitat, de la culture ou de la jeunesse qu'il s'agisse de leurs loisirs ou de leur scolarité.

A notre petite échelle, dans le cadre de nos compétences, nous tentons, toujours par les politiques publiques que nous mettons en œuvre, d'accompagner chaque Romainvillois à trouver sa place et toute sa place dans la société.

Nous tenons nos engagements en matière d'investissement sur le renouvellement urbain, les voiries, les équipements et les politiques publiques qui font et feront de notre commune : une ville à vivre et une ville solidaire.

Au delà des seuls investissements que j'ai énoncés, la ville a beaucoup évolué au cours de ces dernières années, en termes d'équipements publics, d'habitat diversifié, de cadre de vie, mais aussi en termes de nouveaux services, disponibles pour la population.

Pour revenir au compte administratif, le résultat de l'exercice fait donc apparaître un solde d'investissement 2015 d' 1 837 564,88€ et un excédent de fonctionnement de 4 799 435,83 €.

Pour obtenir le résultat de clôture au 31/12/2015, il convient d'ajouter les soldes reportés de l'exercice précédent, soit :

- Solde de fonctionnement 2014 : + 3 505 737,26 €
- Solde d'investissement 2014 : - 7 277 242,65 €

Le résultat net est donc de :

+ 8 305 173,09 € en fonctionnement (+ 3 505 737,267 € + 4 799 435,83 €)

- 5 439 677,77€ en investissement (- 7 277 242,65 € + 1 837 564,88 €)

= + 2 865 492,32 € en résultat de clôture global.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, ces résultats feront l'objet d'une reprise au budget primitif 2016.

Je vous remercie de votre attention.

MERCREDI 23 MARS 2016

**INTERVENTION DE PATRICE CALSAT, MAIRE-ADJOINT
BUDGET PRIMITIF – CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire,

Mes chers collègues,

Le budget primitif de 2016 présenté par la municipalité traduit une nouvelle fois les priorités que nous avons fixées pour le mandat : Renforcer la proximité du service public, et rendre plus attractif et agréable le cadre de vie des Romainvillois et tout cela sans augmenter les taux de fiscalité.

Car oui, nous venons de voter les taux de la fiscalité et pour la 8ème année consécutive depuis la baisse de 2% des taux de fiscalité votée en 2008, les Romainvillois n'ont eu à subir aucune augmentation des taux de fiscalité et cela tout en continuant à investir massivement dans les équipements publics.

L'équilibre global de ce budget de 81 533 389,58 €, a été réalisé grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et cela sans diminution du service public, ni des subventions aux associations qui forment le lien social au sein de la commune.

Tout en gérant sainement le budget de notre commune, nous continuons à défendre sans relâche le service public local qui nous est cher. Ainsi Pour notre jeunesse d'abord à travers l'ouverture d'un multi-accueil à Aubin dès la rentrée 2016 avec 20 places, l'ouverture d'une deuxième MAM à Duclos pour la fin de l'année, l'adoption d'un protocole d'accueil pour les enfants en situation handicap, la refonte du portail famille du site internet pour des inscriptions en ligne simplifiées, l'extension de la fête de la laïcité aux premier degré pour un vrai moment de partage.

Pour la pratique du sport et l'accès à la culture nous continuons à proposer de nombreuses actions pour l'ensemble des romainvillois comme avec la mise en place d'un parcours santé dans la ville, le programme en route vers l'euro 2016, le festival les ados font leur cinéma ou encore l'extension des portes ouvertes des ateliers

d'artistes avec la ville de Bagnolet. Pour l'emploi et l'insertion aussi avec la création de services civiques et la création d'un espace de co-working à la maison du projet.

Au total, la section de fonctionnement représentera donc 50 460 074,25 € en dépenses comme en recettes. Vous nous critiquez sur le fait que nous économisons sur le budget de fonctionnement, mais vous le voyez nous continuons à œuvrer pour le quotidien de nos concitoyens à travers le maintien et le renfort de nombreuses politiques publiques et la création de nouvelles actions pour répondre aux attentes des romainvillois tout en maîtrisant les coûts.

Car en présentant un budget d'investissement de 31 073 315,33 € encore en hausse par rapport au budget de l'année dernière, nous faisons un choix déterminé et volontariste pour préparer la ville de demain, améliorer le quotidien des romainvillois tout en préservant l'économie locale et l'emploi. Je vous rappelle par ailleurs que 70 % de l'investissement public est assuré par les collectivités locales, il est donc primordial pour l'économie que ces collectivités poursuivent leurs efforts d'investissement.

Le budget d'investissement 2016 permettra

- **l'entretien et la réfection de la voirie** (achèvement des travaux de voirie du quartier Marcel CACHIN pour 145 000 €, travaux de voirie de la rue Alexandre Dumas (620 000 € en 2016, sur un budget total de 1 240 000 €),
 - **l'entretien des écoles** : 705 500 euros
 - **l'entretien et aménagement des bâtiments communaux (hors écoles et ancien CMS)** : 1 000 000 euros (dont 30 000 euros pour l'aménagement scénique de la salle de spectacles de l'espace Jacques-Brel, 50 000 euros pour l'aménagement de l'accueil de la Police municipale et 216 000 euros pour des travaux d'aménagement intérieur du complexe sportif Jean-Guimier)
 - **la réhabilitation de l'ancien CMS pour l'accueil de services municipaux** : 1 300 000 euros
 - **le renforcement de la sécurité** : lancement de la deuxième phase de la vidéo-protection 640 000 euros (dont 230 000 de matériel : caméras et mâts)
 - **l'amélioration des Espaces verts** : 56 615 euros (plantation d'arbres, etc.)
 - **la création et aménagement d'un nouveau multi-accueil de jeunes enfants** : 275 000 euros (dont 46 000 euros de matériel)
 - **la reconstruction du CRD** : 700 000 euros (part communale) (MB : Après 880 000 € versés en 2015)
-

- la fin des travaux d'extension de l'école Marcel-Cachin : 1 950 000 euros
- les travaux d'aménagement intérieur de la place des Commerces : 2 500 000 euros
- les études préalables à la rénovation du quartier Youri-Gagarine : 780 000 euros
- la construction d'un groupe scolaire dans le quartier Youri-Gagarine : 13 000 000 d'euros (dont 1 050 000 en 2016), qui a reçu un accueil positif des parents d'élèves lors de la réunion d'information
- la réhabilitation du complexe sportif Paul-Baldit : 12 000 000 d'euros (dont 800 000 en 2016)

Vous le voyez, Romainville et notre municipalité peuvent donc être fières de proposer un budget d'engagement, un budget volontariste qui investit pour l'avenir tout en maintenant un service public local de qualité. Et cela malgré la baisse des dotations de l'État, nécessaire au redressement des comptes publics et en n'augmentant pas, cette année encore le taux de l'impôt local.

Notre ambition pour Romainville reste intacte. Le projet de budget primitif 2016 est donc conforme aux orientations budgétaires présentées lors du Débat d'Orientations Budgétaires le 17 février dernier.

Il s'équilibre en mouvements budgétaires à 81 533 389,58 € se décomposant comme suit:

- Section de fonctionnement : 50 460 074,25 €
- Section d'investissement : 31 073 315,33 €

Il reprend bien sûr l'affectation de résultat du Compte administratif et les restes à réaliser 2015.

Pour conclure je tiens à souligner que notre majorité municipale a, en permanence, comme fil rouge, la volonté de protéger les romainvilloises et les romainvillois, de préparer avec et pour eux l'avenir et pour ce faire d'innover à chaque fois que nécessaire et possible. C'est tout le sens du budget que nous présentons ce soir avec le souci d'une bonne gestion des deniers publics avec un recours à l'emprunt avec parcimonie, l'œil rivé sur le ratio de désendettement, encore cette année dans le vert, contrairement à d'autres villes voisines.

Je vous remercie de votre attention.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016

Interventions : Stéphane Dupré

- Réserve parlementaire de 120 000 € pour l'extension du groupe scolaire Langevin de 8 classes supplémentaires sur l'école Langevin
- Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

AMENAGEMENT

Réserve parlementaire de 120 000 € pour l'extension du groupe scolaire Langevin de 8 classes supplémentaires sur l'école Langevin

Intervention : Stéphane Dupré

C'est par cette délibération que nous apprenons que vous avez décidée une extension du groupe scolaire Langevin en construisant 8 classes supplémentaires sur le site de l'école élémentaire Langevin. Nous sommes d'autant plus étonnés que ni les parents d'élèves ni les directeurs et directrices des écoles concernées ne sont au courant d'un tel projet. Qui plus est, alors qu'ils s'entendent dire régulièrement qu'il n'y a pas d'argent pour la réfection de la cour de Langevin, en très mauvais état qui provoquent de nombreuses chutes des enfants. Et lors d'un conseil d'école récent à l'école maternelle Véronique et Florestan, M. Catayée et M. Champion ont annoncé qu'à terme il y aurait peut-être la construction d'un groupe scolaire pour répondre aux besoins dûs à l'accroissement de la population au Bas-Pays avec le futur quartier de l'horloge. Une fois de plus, nous ne pouvons que constater et regretter l'absence de concertation de la municipalité avec les parties intéressées et les élus de notre conseil municipal. Vous nous demandez de voter un point qui concerne un projet central sur notre ville sans nous en avoir fourni au préalable les éléments nécessaires à une réflexion et une prise de décision. Car c'est seulement ce soir, au moment du vote, que nous obtenons quelques indications sous l'insistance de nos questions.

Mme le Maire nous dit que 2 projets ont été étudiés pour la rentrée 2017. Le premier, une surélévation de l'école maternelle Véronique et Florestan pour y ajouter 3 classes pour un coût de 1.6M€. Le deuxième, une extension sur l'école élémentaire Langevin de 6 classes avec une salle d'activité, un préau accompagné de l'agrandissement de la cantine qui pourrait devenir un établissement autonome pour un coût de 2.5M€. Nous apprenons par la voix de M. Catayée, élu Délégué à l'Education, que vous en avez déjà discuté avec M. Vanetti, Inspecteur de l'Education Nationale de notre circonscription (IEN), pour ensuite informer les directeurs, puis les personnels municipaux et enfin les parents d'élèves. Nous aurions apprécié au passage que les conseillers municipaux soient mis dans la boucle en amont. Vous précisez que le directeur de Langevin n'est pas au courant du projet parce qu'il n'a pas pu assister à la réunion des directeurs d'écoles de Romainville le 10 mars dernier mais que vous l'avez rencontré aujourd'hui.

Vous nous annoncez un accroissement du nombre des élèves prévu jusqu'en 2023, ce qui n'est pas une surprise vu le gigantisme des projets immobiliers au Bas-Pays. Vous nous expliquez que la solution 2 a été retenue pour permettre que les salles de classes affectées dans un premier temps aux élèves de la maternelle VF puissent être transformées pour l'élémentaire au cas où les effectifs diminueraient en maternelle après 2023 ! L'école maternelle serait donc divisée sur 2 sites différents,

ce qui est loin d'en faire l'école idéal. Vous nous répondez que ça ne serait que provisoire. Mais qu'est-ce qui vous fait dire qu'il y aura une baisse des effectifs ? Vous prenez comme exemple Mme le Maire, le fait qu'une baisse se soit déjà produite sur Romainville. Effectivement, les écoles Cachin ont vu leurs effectifs diminués et des classes fermées mais cela a fait suite aux destructions de plusieurs bâtiments. Et aujourd'hui, 2 nouvelles classes sont en cours de construction en prévision des nouveaux habitants qui vont venir dans les nouveaux immeubles. Vous n'avez donc aucune raison valable à nous présenter qui justifie une baisse des effectifs dans le Bas-Pays à partir de 2023. Nous ne pouvons approuver ce projet qui mérite une véritable discussion avec toutes les parties concernées afin d'en dégager la meilleure solution.

DIRECTION GENERALE

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Intervention : Stéphane Dupré

Nous avons entre les mains le rapport de la Chambre Régionale de Comptes concernant une étude de la gestion de la commune de Romainville depuis 2009. Ce rapport qui est très bien fait et exhaustif comporte 109 pages suivi d'une quarantaine de pages de vos réponses. Nous avons reçu ce rapport il y a 5 jours. Vous comprendrez qu'il est difficile pour les élus de l'opposition qui ont par ailleurs une activité professionnelle et qui donc n'ont que les soirées et le week-end pour travailler dessus sans avoir forcément les connaissances techniques pour tout comprendre et tout analyser dans un délai aussi court. D'ailleurs le rapport lui-même souligne page 81 que « (...) l'information aux élus sur l'opération, insuffisante pour en saisir la portée juridique et financière, s'étant limitée à ces uniques formalités. ». Nous on découvre toutes ces informations au dernier moment

A la fin nous allons devoir voter la délibération sur le fait que le rapport a été présenté mais aussi que le débat a été à son terme. Sur des sujets aussi sérieux et complexes, objectivement ce n'est pas possible d'avoir un débat abouti en une demi-heure de temps à 10h du soir après avoir abordé, en plus, d'autres sujets compliqués comme ceux qui concernent les comptes et le budget. Vous considérez vous-même Mme le Maire, que ce rapport est pénible à lire et qu'il vous a fallu l'emmener chez vous le soir. Vous dites que « *Le travail que vous avez eu à faire, l'ensemble des élus de la majorité l'ont fait de la même manière, dans les 5 jours.* » ce qui n'est pas la réalité puisque vous avez reçu le rapport il ya 2 mois et demi le 06 janvier 2016 et que vos réponses sont datées du 12 février 2016, ce qui vous a laissé 5 semaines pour étudier le rapport. Nous disons que 5 jours c'est très court et que pour permettre un vrai débat on pourrait reporter à une session ultérieure ce que vous refusez au prétexte que « *On a des délais contraints pour le présenter* ».

Pour revenir à la place des commerces, toutes les justifications que vous avez avancées ont été prises en compte et malgré cela, il reste 2,1 M€ au détriment de la ville d'après le rapport en page 80. Vous nous répondez ce soir que « *effectivement je ne sais pas, on vous répondra par mail* ». Ensuite par rapport à l'impasse de l'ancien château, il y a un écart de 1 million 200 000. Contrairement à ce que vous nous dites ce soir, ce n'est pas expliqué par des logements sociaux puisque euros puisque le rapport stipule dans le tableau page 78 qu'il n'y a pas de motivation et confirme page 79 que « *L'écart observé, qui s'élève donc à 1,2 M€ (- 33 %), n'a pas donné lieu à motivation dans la*

délibération du conseil municipal. ». Vous contredisez le rapport en affirmant que vous avez le souvenir qu'il y a eu un long débat à ce sujet en conseil municipal et justifiez cet écart du fait que les Domaines surestiment les prix ce qui ne peut nous satisfaire comme réponse.

Gestion du Personnel

Beaucoup d'absentéisme

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes détaille dans le paragraphe 6.2.2 page 68, l'absentéisme. Il relève (page 6 et 70) que « *la collectivité est confrontée à un taux d'absentéisme très préoccupant* ». Vous reconnaissez d'ailleurs Mme le Maire en page 12 de votre réponse écrite que l'absentéisme à Romainville est au dessus de la moyenne des autres communes de taille équivalente. Pour être moi-même membre du CHSCT de mon entreprise, nous avons avec mes collègues, diligenté une expertise sur les RPS (Risques Psycho-Sociaux) auprès d'un cabinet spécialisé en nous appuyant sur 3 données factuelles pour justifier notre démarche. L'une de ces données étant justement l'absentéisme, qui est un indicateur reconnu d'une démotivation générale voire de mal être au travail. L'absentéisme au travail est un sujet qui mérite d'être pris au sérieux et d'être approfondi par une expertise qui est la seule manière d'apporter un jugement objectif. Vous nous expliquer Mme le maire que l'absentéisme serait dû en partie aux tire-au-flancs. Vos propos sont choquants car c'est l'argument qu'utilisait mon patron et il s'est avéré qu'il y avait effectivement des problèmes liés au management, que les gens ne venaient pas pendant 2ou 3jours c'est parce ce qu'ils avaient la boule au ventre, qu'ils n'avaient pas envie de venir sur leur lieu de travail. Porter des jugements a priori sur le personnel et dire « *sur les RPS là en ce moment je ne pense pas qu'on ait vraiment besoin de leçon.* » ne sont pas, Mme le Maire, de bons moyens pour traiter l'absentéisme qui est un sujet à ne pas prendre à la légère.

Et beaucoup de non-titulaires

Dans le paragraphe 6.7 en page 77, le rapport met en exergue également la part très importante des non-titulaires qui dépasse le tiers de l'effectif global : « *Les non titulaires représentaient toute fois plus du tiers des effectifs au 31 décembre 2014, alors que le recrutement d'agents non titulaires doit rester une pratique dérogatoire au principe de l'occupation des emplois par des fonctionnaires selon l'article 3 de la loi du 13 juillet 1983* ». Vous justifiez cette situation par le point 229 page 60 de votre réponse écrite : « *Il apparait clairement que la ville de Romainville n'est pas aussi attractive que d'autres villes pour recruter du personnel titulaire (pas de 13ème mois, très peu avancement de grade, peu de promotion interne...). Le déroulement de la carrière du coup n'est pas aussi attractif. C'est la raison pour laquelle la ville de Romainville a recourt à des non titulaires* »

INTERVENTION DU GROUPE FRONT DE GAUCHE-ROMAINVILLE ENSEMBLE
SUR LE BUDGET PRIMITIF DE 2016. AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2016.

BRIGITTE MORANNE

Mr le maire adjoint Patrice Calsat présente un nouveau budget qui se fait dans la continuité des budgets précédents avec l'objectif de toujours mieux maîtriser les coûts de fonctionnement.

De notre côté, nos commentaires se font également pour l'essentiel dans la continuité critique d'une gestion dont nous n'approuvons pas les grandes orientations.

Notre ville s'est engagée sur le long terme dans une politique de financement des investissements, parfois très lourds, sur la base d'une part d'une vente de patrimoine de la ville (comme par exemple la vente de l'espace public Ambroise Croizat en 2015, Depuis 2006, ce sont 35 449 512, 68 Euros de patrimoine vendu aux promoteurs !!!) et d'autre part d'un important prélèvement sur les budgets de fonctionnement donc sur les services aux habitants.

Ainsi, la ville, comme chaque année, décide de prendre dès le BP une somme importante à la section de fonctionnement afin de pouvoir financer sa politique d'investissement. Au BP 2016, elle représente 5 131 858, 91 Euros. Cette somme prive la population et les services de moyens. C'est un racket !!!

Depuis 2006, soit 10 années, ce sont 72 818 711, 82 Euros de fonctionnement qui ont été injectés à l'investissement soit près d'une fois et demi le budget de fonctionnement de 2016 !!!

Sur le chapitre 66 : charges financières :

L'intérêt de l'emprunt devrait peser lourd en 2016. Il est prévu une augmentation de 36, 64% par rapport au réalisé 2015(CA 2015). Par contre, si on le compare au BP 2015 la ligne budgétaire diminue de 6,77%. Cette politique d'investissement est encore la preuve qu'elle impacte considérablement le fonctionnement de la ville.

Si nous attirons l'attention de ce type de gestion, c'est parce que Romainville est une ville pauvre, qui bénéficie donc de redistributions verticales et horizontales plutôt conséquentes.

-Le Fond de solidarité de la région est estimé à 1, 78 millions en 2016 (Il correspond aux versements des communes d'IDF riches au profit des communes d'IDF pauvres.)

-l'attribution de compensation : c'est le reversement de Est Ensemble à la ville. Il augmente en 2016 de 49,35% par rapport au réalisé 2015.

-La dotation urbaine de solidarité, elle est versée par l'Etat aux communes en difficulté. Elle bénéficie à ce titre spécifiquement aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. Lorsque l'on examine ce à quoi la municipalité dépense cette dotation on est en droit de se poser des questions !!!

En effet depuis des années, cette dotation est utilisée afin de financer les investissements de la municipalité !!! Cette DSU pour Romainville est passée de 595 875 Euros en 2006 à 1 968 945 Euros en 2015 et est prévue en 2016 à 2 000 000 Euros.

Si on utilise l'argument de la pauvreté moyenne des ménages à Romainville, bien plus élevée qu'en Ile De France, alors les citoyens sont en droit d'attendre quels sont les services rendus au quotidien en rapport avec ces chiffres.

A ce jour, nous souhaiterions savoir par exemple :

-Combien d'enfants partent en séjour de vacances ?

-Combien d'enfants sont inscrits au centre de loisirs ?

-Quels moyens donne-t-on à l'accueil des enfants de 0 à 3 ans pour répondre aux besoins de la population.

D'autres questions se posent également lorsqu'on examine précisément les évolutions des dépenses.

-La subvention du centre communal d'action sociale (CCAS) est en baisse. Elle diminue de 17, 84% de BP à BP et de 32, 67% du CA 2015 au BP 2016. Quelle en est la raison ? Alors que notre ville est directement en prise sur la grande pauvreté.

-La subvention de caisse des écoles est aussi en baisse. Elle diminue de 4, 66% de BP à BP et de 14,09% du CA 2015 au BP 2016.

-Les dépenses de personnel ont chuté, malgré comme il l'est précisé dans le budget, la prise en compte du GVT et de la résorption des emplois précaires comme le prévoit la loi de 2012.

Sur la rémunération des titulaires (Comptes 641 11+641 12+ 641 18)

BP 2015 9 425 140,67
CA 2016 8 819 261,50
Variation 605 879,17 soit une diminution de plus de 6%

BP 2016 8 936 867,00
Par rapport au réalisé 2015, l'augmentation n'est que de 1,33%. Cette augmentation est minime compte tenu du GVT.
En principe l'augmentation normale est de 2,50% dans une commune.

Sur la rémunération de non titulaires (compte 64131)

BP 2015 4 393 938, 88
CA 2016 4 295 713,44
Variation 98 225,44 soit une diminution de plus de 2%.

BP 2016 4 340 163,72

Par rapport au réalisé 2015, l'augmentation est de 1,03%

Chapitre 65 : ce chapitre retrace les subventions et les indemnités d'élus.

L'augmentation par rapport à 2015 est considérable et correspond à la subvention qui est versée à Est Ensemble .Elle est le fruit de la modification de statut de Est Ensemble.
Les indemnités d'élus ont augmenté quand à elles de 2,93%.

Là aussi, nous souhaiterions plus de précision quant à l'évolution des effectifs. Est-ce à cause de transferts vers Est-Ensemble ou est-ce-un choix politique de diminuer la masse salariale)

D'autre part, le rapport de la cour des comptes note un taux d'absentéisme inquiétant.
Nous pouvons donc nous poser des questions sur les conditions de travail des employés communaux.

Une fois encore, ce budget est indigne d'une municipalité qui se prévaut de gauche car elle favorise les promoteurs en faisant supporter sa politique d'investissement et ce sur plusieurs générations, sur une population qui se paupérise d'année en année. Le rapport de la cour des comptes page 57 prévoit jusqu'en 2018 10 Millions annuels d'investissement, ce qui va encore alourdir la dette qui est déjà très élevée par rapport à la moyenne régionale.

Nous réaffirmons donc que nous n'approuvons pas les grandes orientations de ce budget, c'est pourquoi notre groupe se prononcera contre le budget primitif de 2016.

Le 23 Mars 2016

Conseil municipal du 23 mars 2016

Intervention de Corinne Buzon
Groupe FDG - Romainville Ensemble

Délibération :
Autorisations de programme et crédits de paiements (APCP)
2016 - Budget ville

Comme il faut voter pour la totalité des opérations, nous voterons contre car nous sommes opposés au réseau de télésurveillance ainsi que la façon dont on met en place la construction du nouveau pôle enfance Gagarine sans la concertation de la population qui soit se faire par le biais de la loi de février 2014 et de son Conseil Citoyen.

En ce qui concerne le Pôle enfance, nous souhaiterions pouvoir en débattre au prochain conseil municipal.
Pour la crèche, nous demandons pourquoi les choix sont faits par la ville alors que c'est une crèche départementale.

Conseil municipal du 23 mars 2016

Intervention de Corinne Buzon
Groupe FDG - Romainville Ensemble

Délibération :

Cessions de parcelles à la RATP pour le prolongement de la ligne 11

Nous sommes pour l'arrivée du métro à Romainville donc nous voterons pour, cependant nous ne pouvons nous abstenir de constater, que sur les 5 biens vendus, hormis le bien situé 15 rue de la république acheté en 2004 : 320 000€ et revendu le même prix aujourd'hui, la commune perd encore de l'argent sur ces ventes :

sur le 16 bd Barbusse = -320400€ = -518400€ !
sur le 18 bd Barbusse = -198000€

et les deux autres biens, les prix d'achats ne nous ont pas été communiqué....

C'est donc une fois de plus des biens cédés en perte même si pour une fois ce n'est pas pour les promoteurs !

Nous aimerions également savoir si d'autres propositions de locaux ont été faites pour la boulangerie et la croix rouge place carnot ?

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

Vote des taux de fiscalité

Madame le Maire,

Chaque année à la même époque vous nous faites le même discours d'autosatisfaction et de semi-mensonge concernant les taux de fiscalité.

Du coup, nous sommes obligé chaque année à la même époque de reformuler les mêmes vérités !

Votre semi mensonge ? Il est de dire aux Romainvillois que depuis des années vous n'augmentez pas les impôts.

Notre vérité ? Elle est d'informer les Romainvillois que depuis tant d'année où vous siégez au Département avec la majorité socialiste-communiste, vous ne cessez année après années de voter des deux mains des augmentations toujours plus importantes des taux de fiscalité.

Il n'est pas inutile d'ailleurs de préciser que votre autosatisfaction devrait être plus modeste quand le taux de taxe foncière de 24,21% que vous imposez aux propriétaires Romainvillois est supérieur de 4% à la moyenne de la state.

Mais revenons sur le département de la gauche plurielle de Seine-Saint-Denis où cette année encore une hausse de la taxe foncière de 9,5% a été votée, passant ainsi de 14,8 à 16,29%. Et précisons, que Les forces de droite et du centre se sont bien entendu opposées à cette augmentation injuste.

Injuste car ce sont une nouvelle fois les propriétaires de notre département qui sont dans le collimateur. Pourtant ce sont rarement de grands bourgeois qui paient l'impôt sur la fortune.

La majorité d'entre eux sont des gens modestes, de classe moyenne et qui ont payés par leur travail un long crédit pour acquérir leur toit.

Ils ne sont pas riches, ils ne sont pas rentiers mais vont subir cette augmentation importante de leurs impôts.

Le recours à l'augmentation des impôts est toujours une solution de facilité qui dénote un manque d'imagination, de courage politique ou de sens de responsabilité.

Et oui, vous allez encore dire droit dans les yeux des Romainvilloises et des Romainvillois que vous n'augmentez pas leurs impôts, histoire de sauvegarder leur pouvoir d'achat dans ces temps si difficile pour eux !! C'est un peu trop facile de se cacher derrière son petit doigt Madame le Maire et de faire croire que ce n'est pas vous mais les autres !... il faut assumer ses cumuls de mandats et assumer ce qu'on y vote.

Nos concitoyens n'en peuvent plus de payer toujours plus pour un service public qui se dégrade et n'en peuvent plus de payer pour des pouvoirs publics incapables de comprendre leurs vraies priorités.

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

Vote du budget primitif 2016

Madame le Maire, Monsieur Calsat,

Le mois dernier lors du débat d'orientation budgétaire, nous faisons référence au rapport annuel de la Cour des comptes qui invite l'Etat et les collectivités à « plus de sélectivité et d'efficacité » dans l'action publique.

Après ce rappel de la Cours des comptes, il est intéressant de se pencher sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes sur notre ville, qui fait ce jour l'objet d'une délibération.

Ce rapport mais en exergue, je cite, « un encours de la dette très supérieure à la moyenne des collectivités de la même strate (43,9 M€), en raison d'un niveau d'investissement conséquent ».

1^{er} Maire bâtisseur de France, ou plutôt selon nous, un maire « promoteur » ceci met de fait la ville en situation de continuer d'augmenter rapidement ces investissements pour supporter le poids de la création d'équipements publics indispensables qui devront accompagner ces opérations immobilières.

Voici encore une aventure qui risque de grever nos finances et/ou d'augmenter notre dette.

Jusqu'à aujourd'hui, et ceci est souligné par le rapport de la Chambre régionale des Comptes, vous avez surtout financé ces gros investissements en vendant les bijoux de famille de notre commune, c'est-à-dire ses biens fonciers ce qui permet d'avoir une capacité d'autofinancement élevée.

Le rapport dit aussi que cette capacité d'autofinancement même si elle est élevée, ne cesse de s'éroder depuis 2012 et chutera dans les prochaines années.

Il n'est quasiment pas un Conseil Municipal où vous nous demandez de voter une cession de terrain. Mais ce jeu à ses limites. Comment ferez-vous demain ? Une partie du financement des investissements devrait à nouveau reposer sur ces cessions d'immobilisations. Mais cependant au regard des parcelles encore cessibles, les recettes seront nécessairement moindres les prochaines années. Les investissements nécessaires seront donc financés par de nouveaux emprunts.

Ou alors, chaque nouveau projet verra t-il naître sa fondation ?

Vous soutenez chaque année que le taux d'endettement de notre ville est tout à fait raisonnable et supportable. Il a en effet baissé ces dernières années, mais les nouveaux projets dans lesquels vous nous emmenés devrait, comme le dit le rapport

de la Chambre Régionale des Comptes, je cite, « conduire au recours à de nouveaux emprunts et à une stabilisation de l'encours de la dette à un niveau élevé »... voilà de bien belles aventures budgétaires que vous nous proposez là !

Pourquoi cette boulimie de projets immobiliers-? N'aurions nous pas pu attendre un peu ou pour le moins les lisser dans le temps quand on connaît la réduction des dotations de l'Etat et le risque de certains emprunts ? Je parle bien entendu des emprunts structurés. Mais vous savez de quoi je parle puisque deux d'entre eux reposent déjà sur les épaules des Romainvillois et dont nous ne remboursons que partiellement les intérêts dus mais provisionnons d'années en années des sommes de plus en plus importantes.

Comme nous l'indiquions l'année dernière, pour beaucoup d'observateurs les véritables difficultés se présenteront après 2017.

Ce seront des milliers de communes et d'intercommunalités qui feront face à un exercice financier impossible avec une menace de remettre en question des services publics dans quasiment tous les domaines.

Il est dès à présent, mais est ce trop tard, de notre responsabilité d'élus de ne pas entraîner la Ville dans des projets incertains et des dérives budgétaires qui mettraient rapidement la ville devant un endettement insoutenable.

**Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar,
conseiller municipal**

**Dénomination de la future place liée au projet dit de
la place des commerces**

Madame le Maire,

Vous nous demandez aujourd'hui de prendre position sur la dénomination de la future place liée au projet dit de la Place des commerces.

On ne pourra pas dire que vous ne soyez en parfaite corrélation avec une actualité récente et polémique.

Certes la place actuelle du marché porte déjà le nom de « Place du 19 mars 1962 » mais cette délibération est justement l'occasion de se questionner sur cette dénomination et son sens historique.

Cette date n'est pas anodine, elle fait partie de cette longue Histoire commune que La France et l'Algérie partagent. Malheureusement sa signification n'est pas la même de chaque côté de la méditerranée et pour beaucoup, commémorer cette date revient à considérer que la France était « du mauvais côté de l'Histoire ».

En effet, après huit ans de guerre, comme dans tout conflit, la violence fut des deux côtés et l'Histoire est douloureuse de ces deux côtés.

Les accords d'Évian du 18 mars 62 ont permis un cessez le feu entre les belligérants dès le lendemain mais chacun sait que les exactions ne ce sont pas arrêtés là. Mais c'est aussi à partir de cette date qu'un million de Français d'Algérie ont du subir un exode dramatique et que plus de 100000 harkis et pieds-noirs furent assassinés par le FLN dans l'indifférence générale.

Toutes les victimes de cet exode et leurs descendants sont aujourd'hui en France. 54 ans après ces accords d'Evian l'Histoire entre nos deux pays n'est certes plus commune mais elle est bien vivante, différente et apaisée.

Mais, l'Histoire reste l'Histoire et nul n'est besoin de la regarder que d'un seul côté de la lorgnette ni de nier les responsabilités de chacun.

En effet certaines anciennes blessures ne sont pas cicatrisées.

En 2012, le président Sarkozy a reconnu, au nom de la France la responsabilité de la République dans la tragédie des harkis sans se prononcer au nom de l'Algérie sur ces événements. Comme il le dit lui-même « C'est à ce pays souverain et à son opinion publique qu'il reviendra de faire, sur cet épisode de son Histoire, le travail de mémoire nécessaire pour qu'un jour les fils de harkis puissent librement s'interroger sur le sort qui a été réservé à leurs familles et à leur enfance ».

De son côté, le Président François Hollande et sa majorité ont choisi délibérément le 19 mars, pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

Pour nous, c'est une faute politique. Lui qui avait dit « Je veux être un président qui d'abord respecte les Français, qui les considère », il a choisi ici délibérément de tourner le dos à une partie de ses compatriotes et d'afficher son mépris pour les drames de dizaines de milliers de victimes. Cette date est massivement rejetée par une majorité des associations d'anciens combattants et des associations de Français d'Algérie, harkies et pieds-noires.

Lui qui se voulait un Président apaisant, il prend le risque de diviser la communauté nationale et d'aviver les blessures de milliers de familles de Français.

Nous vous rappelons que le président François Mitterrand, lui-même, refusa catégoriquement de reconnaître cette date pour commémorer la fin de la guerre d'Algérie.

Nous ne sommes pas pour une guerre des mémoires et encore moins pour une démarche de repentance perpétuelle.

Aujourd'hui est donc l'occasion pour nous de revenir sur la dénomination actuelle de la place du marché et de vous proposer comme nom « Place Saint-Germain ».

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Florian Favier Wagenaar, conseiller municipal

Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes

Madame le Maire,

Nous nous sommes déjà exprimés sur la situation financière de notre ville lors des délibérations concernant le budget et nous ne reviendrons pas sur cette partie du Rapport. Mais nous soulignons de nouveau les perspectives pointées par le rapport et les difficultés dans les années à venir.

Mais la rédaction de cette délibération sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes nous surprend quelque peu.

Vous en avez une lecture bien positive, ce que nous pouvons comprendre, nous en avons une toute autre analyse.

Au-delà des considérations budgétaires donc, la gestion des ressources humaines nous semble notamment un sujet très important et inquiétant notamment sur deux sujets : le nombre d'heures supplémentaires et l'absentéisme.

Concernant le nombre d'heures supplémentaires, le rapport mentionne que celles-ci sont très importantes. Elles ont non seulement un coût non négligeable pour la collectivité mais nous amène naturellement à nous interroger sur les conditions de travail des agents. D'où provient cette surcharge de travail ? Est-ce un problème d'effectif ? Un problème d'organisation ?

Le point le plus sensible reste l'absentéisme. Son taux était de 16% en 2014 soit presque 43 jours par an et par agent. Le rapport souligne même que les arrêts de travail pour maladie ordinaire, plus de 16 jours par an et par agent, représentent une semaine de plus que la moyenne de la fonction publique territoriale. Ce n'est pas rien et c'est inquiétant.

Ce n'est pas tout de dire, Madame le Maire, que vous êtes consciente de cette situation et que vous avez mis en place plusieurs mesures. La majorité de celles-ci sont d'ailleurs plutôt contraignantes comme le non versement de certaines primes au prorata du nombre de jours d'absence, la mise en place de certains délais de carence, des contrôles médicaux, etc.

Si nous ne remettons pas en question ces mesures, il nous semble primordial de s'interroger sur les motivations de ces absences et potentiellement sur le mal être ou la souffrance au travail.

Sur ce sujet, Madame le Maire, comptez-vous mettre en place une politique de prévention des risques psycho sociaux au service de notre personnel communal ?

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal

Demande de subvention pour la réserve parlementaire

Nous aurions voulu avoir un peu plus d'information sur ce projet, non seulement nous, mais également les parents d'élèves et les enseignants qui découvrent cela.

Ce projet suscite des incompréhensions sur les priorités qui seraient plutôt selon eux sur l'accueil des maternelles au sein de l'école Véronique et Florestan et des inquiétudes sur la forme de ces installations au sein de l'école Langevin.

Merci

Groupe LR, UDI, MoDem : Intervention de Serge Bardin, conseiller municipal

Présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes

La Chambre examine les conditions de cessions des immobilisations.

Elle s'attarde notamment sur l'opération de la Place des commerces que je cite, « aurait justifié au minima une meilleure transparence du montage juridique et financier employé ».

Le rapport retrace l'historique de cette opération.

La Ville a cédé à un aménageur un ensemble de bâtiments et de parcelles pour un prix très inférieur au prix des domaines en contrepartie de réalisations d'équipements publics (parking, futur marché ...).

Ces contreparties sont analysées par la Chambre et vous y répondez.

Elles s'appuient notamment sur le parking public.

Le 25 novembre dernier, en examinant le mode de gestion en délégation de service public du parking de la Place des commerces, nous vous avons sollicité sur la hauteur convenue de ce parking pour permettre l'accès aux camionnettes des commerçants d'y accéder.

Dans cette délibération, la hauteur de plafond était de 2.50 m. Vous nous aviez confirmé que c'était la hauteur prévue initialement.

Dans votre réponse à la Chambre, vous appuyez votre calcul sur un parking d'une hauteur de plafond comprise entre 3.10 et 3.45 m.

Pouvez-vous nous préciser, Madame le Maire, si cette différence de hauteur a pu affecter ou affectera l'équilibre économique du contrat en défaveur des finances de la Ville ?

Vœu formulé par le groupe politique LR-UDI-Modem

Réformer le droit du travail

Les mutations du travail s'accélèrent.

Les parcours professionnels sont davantage heurtés, assortis de changements de statut, d'épisodes de chômage et de pluriactivité récurrents, les contrats courts dominent l'embauche.

Parallèlement s'observent un certain renouveau du travail indépendant et l'émergence des plateformes numériques qui conduisent à une diversification des formes d'emploi.

Une transformation de la nature même de l'entreprise et du travail se profile.

Le droit du travail doit répondre à ces mutations. Les salariés ont besoin de droits nouveaux et de règles plus adaptées aux réalités diverses qu'ils vivent dans les entreprises.

Il faut bâtir un cadre adapté aux intermittences de parcours que connaissent aussi bien les nouveaux indépendants que les salariés précaires.

Les actifs demeurent très inégalement protégés, et ces écarts risquent de s'accroître à l'avenir, notamment en matière de continuité du revenu, de droit à la formation et de retraite.

Le débat doit être ouvert pour inventer des solutions susceptibles de garantir les droits, de protéger les actifs et de sécuriser les transitions professionnelles dans ce nouveau monde du travail.

Alors qu'un assez large consensus existait en France pour réformer le fonctionnement du marché du travail, et le code du travail, force est de constater que la méthode gouvernementale a été désastreuse.

La culture du dialogue social est insuffisante en France. Plusieurs rapports publiés à l'automne, dont le rapport Combrexelle, préconisaient comme approche prioritaire l'ouverture très large aux accords collectifs majoritaires

dans les branches et les entreprises, dans les seules limites des grands principes fondamentaux du droit du travail.

Par cette approche, les partenaires sociaux auraient eu la possibilité, par la négociation collective, d'élaborer eux-mêmes des normes se substituant à celles du code du travail.

Un travail de réécriture du code du travail aurait pu être engagé afin d'en simplifier l'intelligibilité, à droit constant.

En organisant le grand dé-tricotage de l'avant-projet de loi travail, le gouvernement rate une nouvelle fois une occasion de mener les réformes dont la France a tant besoin.

Des réformes ambitieuses sont indispensables car le besoin est là, afin d'améliorer la vie de tant d'actifs désespérés par des situations de chômage ou des difficultés à entrer sur le marché du travail et favoriser l'essor des TPE/PME.

Nous appelons tous les progressistes à s'inscrire dans cette volonté de réforme.

